

REDEG29

ENTRE CHIEN ET LOUP

Samedi 07 janvier 2017

Epreuve sportive :

Course nature avec 2 distances :

Noz trail entre chien et loup : 16 km (dénivelé : 420m d+, 410m d-) départ à 18h30, devant le musée du loup, Le Cloître Saint-Thégonnec.

Course noz le louveteau : 7,5 km (dénivelé : 127m d+, 119m d-) départ à 18h00, devant la mairie, Le Cloître Saint-Thégonnec.

Epreuve limitée à 600 dossards pour le 16km et 300 dossards pour le 5km

Lampe frontale, sifflet, coupe vent ou couverture de survie obligatoires.

Participation :

Il s'agit d'une épreuve sportive "nature" ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés.

Peuvent participer sur :

Le 16km, nés (hommes et femmes) en 1999 et avant. (à partir de JUNIOR)

Le 7,5km, nés (hommes et femmes) en 2001 et avant. (à partir de CADET)

Tarif

7€ (16km) et 5€ (5km), dont 1€ reversé à l'association **FOP France (Lutte contre la Fibrodysplasie Ossifiante Progressive appelée plus communément maladie de l'homme de pierre)**

Inscription

par courrier (Seul les Bulletins d'inscription complets (bulletin rempli + certificat médical + règlement à l'ordre de REDEG 29) seront pris en compte).

Renseignement sur www.redeg29.fr et/ou sur le site CHALLENGE ARMORIK TRAIL.

Attention : Pas d'inscriptions sur place, par téléphone ou par mail

Signalisation :

Ru balise réfléchissant, fléchage au sol et en hauteur.

Ravitaillement :

Course en autosuffisance.

Ravitaillement (liquide solide et soupe chaude) à l'arrivée, pour tous les concurrents

Retraits des dossards :

Le Cloître Saint-Thégonnec, à la salle des sports, à partir de 16h30 et sur présentation d'une pièce d'identité.

Dernières recommandations avant la course à 17h45 et 18h15 dans la salle des sports.

Certificats médicaux :

- Les coureurs licenciés de la Fédération française d'Athlétisme (F.F.A) devront impérativement noter leur numéro de licence (saison 2016-2017) sur le bulletin d'inscription et joindre la photocopie de la licence.

- Les coureurs non licenciés devront joindre au bulletin d'inscription un certificat médical de " non contre-indication à la pratique sportive en compétition" datant de moins d'un an à la date de l'épreuve (07/01/2017).

La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée, si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical (par sa présentation directe ou celle d'une licence).

Respect de l'environnement :

Cette course nature est organisée dans le respect des règles de protection de l'environnement. Il incombe à chacun d'adopter un comportement citoyen. Toutefois, toute attitude contraire à cette éthique engagera la disqualification du concurrent :

- Jet de ravitaillement usagé sur le parcours
- Circulation en dehors du parcours balisé
- Dégradation volontaire de la flore

Assurance :

Responsabilité civile : les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants de " Entre chien et loup".

Individuel accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence).

Il incombe aux participants de s'assurer personnellement contre les risques liés à la pratique du Trail et des sports nature.

Les concurrents devront respecter le code de la route et se conformer aux règlements F.F.A en matière de course hors stade. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance physique ou technique, de perte, de vol d'objets ou de matériel.

Annulation :

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté des organisateurs, aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué.

Sécurité :

La sécurité de la course est assurée par des secouristes et des agents de sécurités bénévoles.

Utilisation d'image :

J'autorise expressément les organisateurs de "Entre chien et loup" ainsi que leurs ayant droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prise à l'occasion de ma participation de "Entre chien et loup", sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

Tout concurrent qui s'inscrit, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.

Vous devez assistance à toute personne en danger. En cas de détresse alertez ou faites alerter l'organisation située sur le parcours.

Ne laissez pas seule une personne blessée.

ENTRE CHIEN ET LOUP